

## L'Assurance Retraite et les Centres sociaux et socioculturels de France partenaires pour prévenir la perte d'autonomie des retraités

Paris, le 5 janvier 2010

**L'Assurance Retraite et la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France (FCSF) ont signé une convention pour mieux coordonner leur politique de proximité et de prévention de la perte d'autonomie des retraités.**

La convention a pour principal enjeu de prévenir les risques liés au vieillissement des retraités. L'Assurance Retraite entend être particulièrement attentive à l'égard des retraités en situation de fragilité sociale et d'isolement. C'est pourquoi elle s'est rapprochée de la FCSF afin de coordonner et de renforcer leurs actions.

Ce partenariat a pour objectifs de :

- **mieux connaître et faire remonter les besoins** des populations retraitées des territoires concernés,
- **développer des modes d'intervention** s'appuyant sur le savoir-faire des centres sociaux,
- **mettre en œuvre un accompagnement personnalisé des retraités** dans le cadre des dispositifs organisés par l'Assurance Retraite.

Afin d'inventer des réponses locales adaptées et innovantes, la convention repose sur :

- **une approche globale**, qui prend en compte l'ensemble des dimensions de la personne âgée (notamment son environnement familial et social) et valorise le potentiel des seniors, acteurs de leur projet de vie, de la vie sociale et citoyenne,
- **la volonté de développer des approches collectives** pour apporter des réponses pertinentes aux enjeux de solidarité entre les âges,
- **l'identification d'enjeux prioritaires pour les retraités** : l'accompagnement des transitions (passage à la retraite, maladie, veuvage, etc.), la lutte contre l'isolement, l'échange de savoir-faire entre générations et l'adaptation du territoire aux populations vieillissantes (habitat, accessibilité des lieux publics, etc.).

Dans un premier temps, des actions seront développées dans **quatre régions pilotes**, à travers un partenariat entre les Caisses régionales et les fédérations locales des centres sociaux : en Bourgogne, Pays de Loire, Poitou - Charentes et Nord-Pas de Calais.

*Pour plus d'informations sur la convention de partenariat et les actions engagées, vous pouvez contacter :*  
Philippe Schoeffter (Assurance Retraite) : 01 53 10 59 58 – [philippe.schoeffter@cnav.fr](mailto:philippe.schoeffter@cnav.fr)  
Luc Roussel (FCSF) : 06 21 53 48 77 – [luc.roussel@nordnet.fr](mailto:luc.roussel@nordnet.fr)

**Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse**

**CONTACTS PRESSE :**

Virginie Rault - Tél : 01 55 45 51 34 - Mél : [virginie.rault@cnav.fr](mailto:virginie.rault@cnav.fr)  
Violaine Leyder - Tél : 01 55 45 88 93 - Mél : [violaine.leyder@cnav.fr](mailto:violaine.leyder@cnav.fr)